**L’eau, enjeu stratégique, entre tensions et coopérations.**

« Les guerres du XXIème siècle auront l’eau pour enjeu » annonçait en 1995 Ismail Serageldin, vice-président de la Banque Mondiale. Cette prédiction catastrophique s’est heureusement pour l’instant révélée fausse, mais la multiplication récente des tensions lui redonne une certaine actualité. De fait, l’eau est enjeu stratégique, facteurs de tensions mais aussi de coopérations.

L’eau est un élément vital pour nos sociétés, aussi bien pour la consommation des ménages que pour le développement de notre agriculture et de nos industries. Elle devient ainsi une ressource stratégique, à la fois fondamentale et nécessitant l’élaboration d’organisations, de plans pour s’en assurer l’accès, parfois dans un contexte de concurrence avec d’autres acteurs. Elle entraîne dès lors des tensions, c’est-à-dire des oppositions et des hostilités pouvant dégénérer en véritables conflits, mais aussi des coopérations, à travers la mise en place de projet commun, d’échanges au sein d’une entente globale.

De fait, l’eau, si elle reste relativement abondante, est inégalement répartie et requiert des moyens financiers et techniques importants pour garantir son accès, créant des situations de stress hydrique dans de nombreuses régions arides. Cette situation est amplifiée à la fois par une croissance constante de la demande, mais aussi par la raréfaction de la ressource, marquée par la pollution et le dérèglement climatique. Face à cette pression, les tensions se sont multipliées, à la fois entre Etat, car l’eau est une ressource internationalement partagée, mais aussi au sein des pays, selon les usages mais aussi les acteurs de la gestion de l’eau, alimentant parfois des conflits armés. Pour tenter de les résoudre, des coopérations ont été mises en place, aussi bien au niveau de la gouvernance mondiale, et notamment les agences et les directives de l’Onu, qu’au niveau régional ou binational, par le passage d’accords de partage et de gestion des eaux ou la construction d’infrastructures communes.

Face à ce constat, on pourra alors se demander si la politique de coopération développée à toutes les échelles est véritablement à la hauteur des enjeux de l’eau, et permet d’apaiser les tensions. Pour cela nous nous intéresserons dans un premier temps sur l’eau, ressource stratégique, puis sur les tensions provoquées avant de nous pencher sur les coopérations et leurs limites.

1. **L’eau, un enjeu stratégique :**
2. **Des ressources limitées et inégalement réparties :**
* L’eau est une ressource limitée : l’eau douce ne constitue que 1% du volume d’eau total. Ce chiffre est encore moins important si l’on prend l’eau douce accessible, par exemple celle qui n’est pas capturée par la banquise ou dans des nappes trop profondes.
* Cette quantité limitée pourrait suffire, le problème est qu’elle est très inégalement répartie. Globalement, les espaces situés au sud du tropique du Capricorne et au nord du Cancer souffrent d’un manque d’eau, concentrant la plupart des déserts (ceinture désertique). Le Proche et Moyen Orient et l’Afrique du Nord, largement arides, regroupe ainsi 7% de la population mondiale pour 1% de l’eau disponible, entrainant des situations de pénurie régulières.
* Cela dit l’accès à l’eau ne dépend pas tant de sa répartition que des moyens techniques et financiers pour y accéder : pompage, traitement, eaux usées. Des pays comme la RDC, pourtant riche en eau, ont un accès très limité, tandis que le Vietnam, pourtant arrosé par la mousson et par le Mékong, a un accès à l’eau 7 fois moins importants que les Etats-Unis.
* Au final, plus de la moitié de la population mondiale a vécu en 2023 un mois de stress hydrique selon le Word Ressources Institute, soulignant la difficulté d’accès à l’eau, qui devient dès lors une véritable ressource stratégique. Une situation qui devrait empirer.
1. **Des ressources sous tension par la croissance de la demande :**
* Le problème majeur est que la demande en eau ne cesse de s’accroître. D’abord sous la poussée de la croissance de la population mondiale, puisque nous sommes déjà plus de 8 milliards et qu’en 2050 la population devrait atteindre 9 milliards. Mais il s’agit aussi du changement des habitudes accompagnant le développement des pays : sous l’impact de ce développement qui entraîne la diversification et l’augmentation des consommations, la consommation d’eau augmente considérablement. Ainsi, en Chine, la consommation d’eau par habitant a doublé entre 1970 et 2020 à cause ou grâce aux changements de mode de consommation. Plus largement, la Global Commission on The Economics of Water estime en 2024 que d’ici 2040 la demande dépassera de 40% l’offre d’eau, et que dans les 25 prochaines années la moitié de la production alimentaire mondiale sera menacée.
* La pression due à cette hausse de la consommation peut d’ailleurs avoir des conséquences désastreuses. Les infrastructures mises en place non seulement ont des conséquences écologiques et humaines néfastes, mais peuvent atteindre l’objectif opposé= le trop grand pompage des nappes phréatiques entraîne par exemple leur non renouvellement et leur écroulement ou leur salinisation, réduisant encore plus la ressource en eau. En Lybie par exemple le pompage des nappes du littoral a permis depuis les années 50 d’alimenter la population, mais aux prix de leur affaissement et de leur salinisation. Devant le désastre, le projet de grande rivière artificielle a été mis en place en 1984 : pomper l’eau du bassin aquifère de Nubie et l’amener sur le littoral. Si cette infrastructure gigantesque a permis de sauver la population libyenne, elle pourrait être à terme très négative, le bassin nubien ne se renouvelant pas. Déjà, plusieurs oasis sont asséchés.
1. **Des ressources raréfiées par la pollution et le réchauffement climatique.**
* De l’autre côté, la ressource elle-même est restreinte par la pollution dont elle est l’objet. Le rejet direct dans les eaux, et notamment les pollutions industrielles ont en effet profondément impacté les ressources en eau : la « tragédie des communs » selon Garrett Hardin (1968). En Chine par exemple en 2012 le gouvernement reconnaissait que 40% des cours d’eau étaient trop toxiques pour y prélever de l’eau, 20% étant tellement pollués qu’il était déconseillé de les toucher. Cette même année, le Yang Ze coulait rouge, coloré par les diverses pollutions industrielles. En France, de nombreuses nappes sont désormais inconsommables, à cause de la présence de « polluants éternels ».
* A ce phénomène s’ajoute le dérèglement climatique. Le réchauffement climatique a en effet entraîné des épisodes de sécheresse de plus en plus graves et longs, notamment en marge des espaces déjà désertiques. L’exemple du Chili est à ce titre éclairant : en situation de stress modéré en 2010 (2,89 sur 5), il est aujourd’hui à 3,69, et devrait atteindre 4,45 en 2040, état de stress critique. A cette même date, 30 pays seront désormais en situation de stress extrême. Cela dit les dérèglements ne concernent pas seulement les sécheresses, mais entraînent toute une série de catastrophe climatique : inondations, multiplication des typhons, incendies. Le dérèglement des moussons est un bon exemple, avec une alternance de sécheresses et d’inondations impossibles désormais à prédire. En somme, depuis le XXIème siècle, ces multiples catastrophes auraient touché près de 3 milliards de personnes, causant 166.000 morts et coûtant 7 milliards de dollars…

L’accès à l’eau, déjà inégal et problématique, se complique donc face à la croissance de la demande et à la diminution de la ressource. L’eau apparaît donc véritablement comme une ressource stratégique, qui va ainsi être au centre des tensions.

1. **Au centre des tensions :**
2. **Des tensions géopolitiques internationales :**
* Le problème majeur est que l’eau est une ressource transfrontalière : les cours d’eau traversent plusieurs pays, le cycle de l’eau est mondial. Ainsi plus de 270 bassins sont transfrontaliers. Dès lors les tensions transfrontalières sont très nombreuses, concernant à la fois le captage de l’eau et sa pollution. Le Nil apparaît ainsi comme un cas d’école prenant ses sources en Ethiopie et dans la région des grands lacs avant de traverser le Soudan puis l’Egypte. Il a fait l’objet d’une convention en 58 réservant une grande partie de l’eau à l’Egypte. Mais le développement depuis la fin du XXème siècle des autres pays a conduit à la création de nombreux barrages. Ces derniers se sont rassemblés dans le NBI (Nile Bassin initiative) en 99 pour contraindre l’Egypte a renégocié les accords de 58, mais sans résultat. Les tensions se poursuivent alors notamment que l’Ethiopie profitant des printemps arabes été de l’affaiblissement de l’Egypte a construit le grand barrage « Renaissance » en 2014, qui réduit encore plus le débit en Egypte. Les tensions sont nombreuses entre les deux pays, l’Egypte parlant d’une menace d’ « hydro-hégémonie », et ayant porter plainte devant l’ONU, qui a délégué l’arbitrage à l’Union Africaine.
* La question de la pollution est aussi importante, les pollutions déversées en amont touchant l’aval. Entre les Etats-Unis et le Mexique, le Rio Grande, est ainsi au centre de nombreuses tensions : partage des eaux, réchauffement climatique qui réduit son cours, mais aussi pollution. Les agriculteurs texans accusent ainsi régulièrement les Mexicains de polluer les eaux du fleuve, en rejetant sans les traiter préalablement leurs eaux usées.
1. **Mais aussi nationales :**
* Les tensions sont aussi largement locales, sur les mêmes problèmes d’usage et de pollution. Dans de nombreux pays en développement, les tensions entre agriculteurs et pasteurs pour l’usage de l’eau sont un grand classique. C’est le cas au Soudan du sud, entre pasteurs Dinka et agriculteurs Equatoriens : les premiers sont arrivés en massé du Soudan du Nord depuis la partition du pays en 2011, avec leurs troupeaux. L’accès aux terres et à l’eau participent depuis à la guerre civile larvée qui traverse le pays.
* Les tensions peuvent aussi portées sur le prix de l’eau dans les pays en développement. Les privatisations du réseau d’eau se sont ainsi multipliées depuis les années 80, sous l’impact des Plans d’ajustements structurels imposés par le FMI. Cette privatisation a entraîné une montée des prix, et dès lors une exclusion des populations les plus fragiles du réseau d’accès. Les tensions sociales ainsi créées peuvent parfois dégénérer en émeutes, comme lors de la « guerre de l’eau » à Cochabamba en 1999, en Colombie. De nombreuses organisations sociales ont réussi à mobiliser la population pour empêcher la cession du réseau à la firme américaine Bechtel.
1. **Pouvant dégénérer en conflit : conflit et arme aquatique.**
* Il n’existe certes pas de conflits uniquement autour de l’eau, ce qui est déjà une surprise en soi. Par contre on ne peut nier que l’eau et son utilisation sont une cause parmi d’autres de nombreux conflits. La guerre qui enflamme le Soudan depuis plus d’un demi-siècle est due à de nombreux facteurs : oppositions arabes/noirs, musulmans/chrétiens, disputes autour du pouvoir politique, des terres et de l’exploitation de pétrole. Parmi elles l’eau est aussi présente : la grande sécheresse que connait la région du Darfour a conduit ses populations à fuir la région, cet exode de migrants ayant entraîné des réactions violentes.
* Surtout l’eau est clairement utilisée comme une arme de guerre. Ainsi dès 1967, la Syrie multiplie les barrages sur le plateau du Golan sur le Jourdain : le but est de réduire l’eau disponible pour les Israéliens, qui en ont besoin pour leur politique de « faire fleurir le désert ». Résultat, la guerre des 6 jours que mène Israël contre la Syrie amène à l’occupation du plateau du Golan Plus récemment, la guerre menée par l’Arabie Saoudite contre les Houtis du Yémen vise clairement les infrastructures hydrauliques, détruisant de nombreux barrages pour assoiffer une population déjà en stress hydrique.

Les tensions sont donc multiples, participant parfois aux différents conflits. Pour empêcher que ces conflits se multiplient face à la concurrence croissante, des projets de coopérations ont été mis en place.

1. **Mais provoque aussi des coopérations :**
2. **La mise en place d’un cadre mondial.**

Face aux tensions, la gouvernance mondiale a tenté de mettre en place un droit de l’eau. Ainsi en 2010 l’ONU a consacré l’accès à l’eau comme « un droit fondamental ». En 1997, un Forum mondial de l’eau a été lancé, qui se réunit tous les trois ans, tandis que les problématiques liées à l’eau ont été intégrées dans les Objectifs du Millénaire Pour le Développement, puis depuis 2016 dans les Objectifs du Développement Durable. Cette prise en main a permis la création de grandes loi-cadre, qui posent les bases d’un droit international de l’eau. Dès 1971 la convention Ramsar, signée par 170 pays, avait conduit à la protection de nombreuses zones humides. 50 ans plus tard, la Convention de New York posait à son tour les bases d’un droit international sur le partage de l’eau fluviale.

Au-delà de ces lois, la gouvernance mondiale a participé au financement de nombreux projets d’infrastructures et de protection, grâce aux conseils et aux financements du FMI et de la BIRD, ou encore du FAO et de la Cnuced. Par exemple en 2012, la Bird a versé un prêt de 132 millions de dollar sans intérêt au Cameroun pour la construction du barrage de Lom Pangar. Le projet permet de développer la région du fleuve Sanaga, tout en remplaçant une centrale thermique par une centrale hydro-électrique.

1. **Les partenariats transnationaux.**

Sans doute bien plus importants que la gouvernance mondiale, les coopérations transnationales se sont multipliées afin de mettre en place une bonne gouvernance des eaux. Les projets sont parfois anciens, comme celui de la gestion des eaux du Rhin, partagées entre la Hollande, l’Allemagne, la France et la Suisse. Face à la pollution des eaux devenue dramatique à cause des rejets industriels, une Commission internationale pour la protection du Rhin a été mise en place en 1994, rassemblant les pays du bassin fluvial. De nombreuses actions durables ont été menées, de la mise en place de nouvelles normes pour les rejets industriels à la création de passe à poisson dans les barrages, permettant une nette amélioration de la qualité des eaux.

Plus largement, la coopération peu être prise en charge par des organisation régionales à une échelle plus vaste. C’est notamment le cas avec l’Union Européenne, qui a développé un cadre législatif contraignant pour l’assainissement de l’eau. La directive nitrate de 1991 fixe par exemple un seuil de nitrate maximum au sein de l’eau potable, tandis qu’en 2000 la Directive pour la protection de l’eau oblige chaque état à mener une étude sur chaque bassin hydrographique, pour en permettre une exploitation durable.

1. **Encore très insuffisants :**

Il semble établi qu’au final les coopérations ont été plus nombreuses que les tensions. Dans une étude de 2002 sur l’histoire des conflits liés à l’eau, le chercheur Aaron Wolf a montré que sur ces 50 dernières années, il y a eu 157 traités de coopérations pour seulement 38 conflits, qui se sont surtout résumés à des menaces. Pourtant la situation se dégrade alors que la pression sur l’accès à l’eau s’accentue, et le cadre coopératif semble pour l’instant trop lâche. Ainsi la gouvernance mondiale reste relativement faible, les conventions internationales restant très vagues dans leurs préconisations, sous pression d’Etat refusant une législation contraignante, tandis qu’aucune organisation spécifique n’a vu le jour. Même au sein des instances régionales, le respect des lois reste soumis à caution : malgré les directives sur l’eau, plus de 90% des eaux européennes ne respectent ainsi pas les normes de l’UE.

Les conflits semblent donc se multiplier, avec une augmentation de 150% rien qu’entre 2022 et 2023, avec l’émergence de nouveaux sujets : ce sont par exemples les luttes contre les méga-bassines en France, qui ont mobilisé parfois dans la violence des milliers de personnes, ou encore la nouvelle compétition pour s’approprier des Icebergs pour en faire de l’eau douce, qui vient d’opposer le Groenland et le Canada….